



Y-A-T-IL DES TMS DANS MON ENTREPRISE ?

Les premiers signes qui doivent m'alarmer sont les plaintes, les douleurs évoquées, les absences répétées et de courte durée.

Des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) de ces TMS existent et sont à prendre en compte :

Les indicateurs santé sécurité de votre entreprise et leur évolution :

- Nombre et nature des restrictions médicales d'aptitude,
- Nombre et nature des accidents du travail ou incidents,
- Nombre et nature des maladies professionnelles déclarées et reconnues,
- Les plaintes des salariés pour des douleurs articulaires,
- Informations renseignées dans le registre des accidents du travail (AT) bénins.

Vous pouvez également faire le lien avec vos indicateurs ressources humaines :

- Difficultés de recrutement ou de fidélisation du personnel,
- Nombre et motifs des départs,
- Un absentéisme élevé : éviter les absences liés aux TMS est encore plus nécessaire dans les petites entreprises où un faible nombre de salariés atteints peut mettre rapidement l'entreprise en difficulté,
- Difficultés d'affectation aux postes de travail des salariés concernés (restrictions médicales délivrées par le médecin du travail).

Et avec vos indicateurs de fonctionnement de l'entreprise :

- Exemples : report ou retard de chantiers, de commandes ou de production, insatisfaction clients, ...

Et vos indicateurs de climat social :

- Tension dans les équipes ou dans les relations avec la hiérarchie...

Ces indicateurs, issus des données collectées et discutées dans l'entreprise, permettent d'établir un premier état des lieux du risque TMS. Ces indicateurs doivent ensuite faire l'objet d'un suivi.

Ils peuvent ainsi être inscrits dans un document que vous pourrez nommer « le tableau de bord TMS de votre entreprise ».



Source : « Troubles musculo-squelettiques et travail, quand la santé interroge l'organisation ». Fabrice Bourgeois et coll. Edition revue et augmentée de l'ANACT, 2006. Dessin de Jean-Loïc Belhomme.

OUTILS :

 **POUR ALLER PLUS LOIN :**